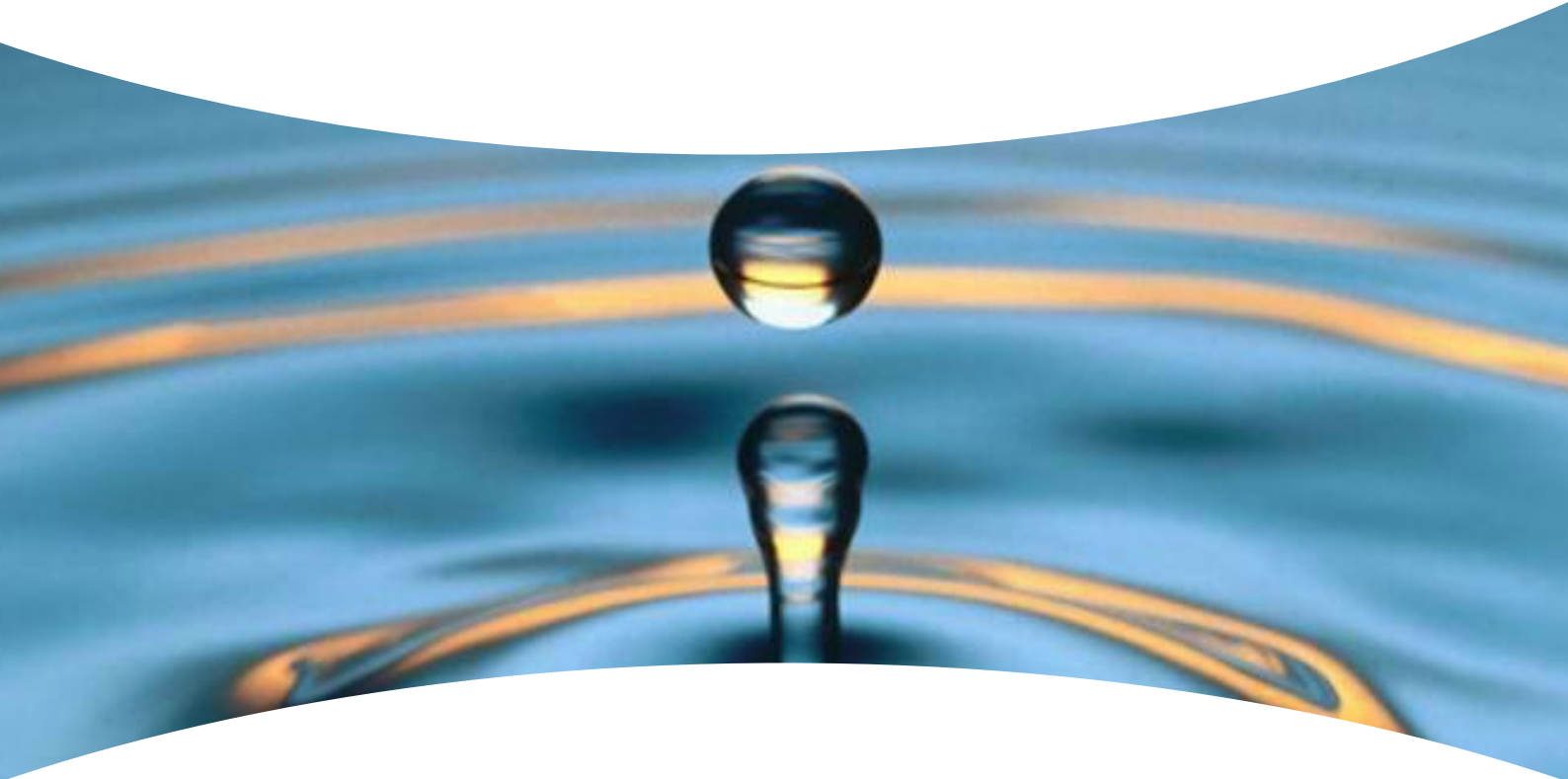




RAPPORT ANNUEL

LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

PRÉAMBULE

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est destiné à l'information du public et des élus. Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article précise :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement.

Il définit, en tenant compte de la taille des communes, les modalités d'application de cette transmission, qui est facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants, et en fixe l'entrée en vigueur au plus tard au 31 décembre 2015.

Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article. »



Ces indications sont reprises dans le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales et le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

La Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 rappelle que :

« Les consommateurs souhaitent disposer d'une information suffisante pour la gestion du service de l'assainissement de leur commune.

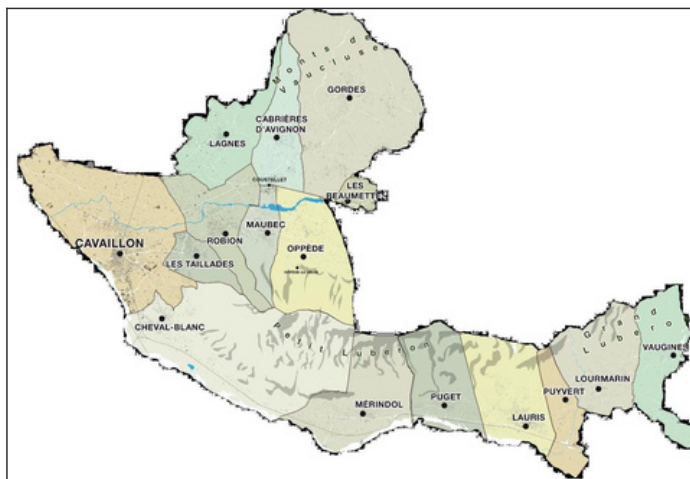
Ces exigences sont d'autant plus légitimes que les usagers de ce service n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser le service public pour évacuer leurs eaux usées. »

Les données présentées dans ce rapport sont désormais complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1 LE TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (CA LMV) a été créée le **1^{er} janvier 2014** suite à la fusion entre la **Communauté de Communes Provence Luberon Durance** et la **Communauté de Communes de Coustellet** et l'adhésion des communes de Les Beaumettes et Gordes.



Elle est devenue une **Communauté d'Agglomération** le **1^{er} janvier 2017**, après l'intégration de cinq des sept communes issues de la dissolution de la Communauté de Communes des Portes du Luberon : Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vauzines.

Composée de 16 communes, la CA LMV totalise environ 55 961 habitants au 1^{er} janvier 2024.

1.2 ORGANISATION DU SERVICE

Le service d'eau potable assure les missions suivantes :

- Production d'eau potable ;
- Protection de la ressource ;
- Traitement de l'eau ;
- Transport ;
- Stockage ;
- Distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

COMMUNES	COLLECTIVITE COMPETENTE	MODE DE GESTION
Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède, Robion	Syndicat des Eaux Durance Ventoux 	Délégation de service public à SUEZ EAU France 
Lourmarin	CA LMV 	Délégation de service public à la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE 
Vauzines		Régie directe (avec convention de gestion de service entre LMV et Vauzines) 
Lauris, Mérimond, Puget, Puyvert	Syndicat Durance Luberon 	Régie directe

L'exercice de la compétence eau potable est différent selon les communes concernées, avec plusieurs modes de gestion.

Pour l'ensemble des communes, hors Lourmarin et Vaugines, la compétence est transférée soit au Syndicat des Eaux Durance Ventoux, soit au Syndicat Durance Luberon. Considérant que les 2 syndicats établissent également un rapport annuel, le rapport de la CA LMV présentera uniquement les données de Lourmarin et Vaugines.

Le contrat de Lourmarin avec la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE a été prolongé par l'avenant n°1 jusqu'au 31 décembre 2032.

Chaque collectivité dispose de son règlement de service.

1.3 RELATION AVEC LES USAGERS

MAIRIE DE VAUGINES	SOCIETE EAUX DE MARSEILLE
3 place de la Mairie 84160 VAUGINES Tél. : 04 90 77 25 08 mardi, jeudi, vendredi : 13h30 à 17h mercredi : 9h à 12h	Agence d'Aix en Provence La Passerelle : 09 69 39 40 50 lundi au vendredi : 8h à 19h samedi : 9h à 12h Urgence : 04 91 83 16 15

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

2.1 LOURMARIN

2.1.1 LE PATRIMOINE

Les forages F1 et F2 du Couturas, situés sur le territoire de Vaugines, approvisionnent en eau potable la commune. Ils alimentent les réservoirs de la Gravière (2 x 150 m³) et de Saint-André (2 x 200 m³) et apportent une sécurité en cas d'incident sur les conduites ou sur les sites de production. Le stockage des réservoirs permet une réserve d'eau correspondant en moyenne à 13 heures de consommation en autonomie. La production moyenne est d'environ 500 m³/j.

Le réseau d'eau potable, composé de 24,2 km de canalisation de distribution et de 7,7 km de branchements, permet d'alimenter l'ensemble de la commune.

Les ouvrages sont équipés d'une unité de traitement par chloration gazeuse (forage du Couturas) et d'une unité de traitement aux UV sur les sites des 2 réservoirs.

Le volume total prélevé est le suivant :

ANNEE		2020	2021	2022	2023	2024
VOLUME PRELEVÉ (m ³)	Abonnés	178 916	177 983	179 263	187 335	187 063
	Arrosants	76 089	46 293	48 847	37 43	55 160
TOTAL		255 005	224 276	228 110	224 768	242 223

Le volume total facturé est le suivant :

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
VOLUME TOTAL FACTURÉ (m ³)	147 667	152 137	156 952	159 265	144 805

En terme de bilan, le ratio entre le volume consommé comptabilisé et le volume mis en distribution donne un rendement de réseau de 82,68 %, ce qui caractérise une très bonne gestion du réseau.

2.1.2. LES ABONNÉS

Au 31 décembre 2024, on dénombre 864 abonnés. La consommation moyenne par abonné est de 168 m³/an.

2.1.3. LA QUALITÉ DE L'EAU

Le réseau d'alimentation est équipé d'un poste d'injection de chlore mais l'équipement est en attente. L'eau est traitée par un système de traitement aux UV sur les 2 réservoirs.

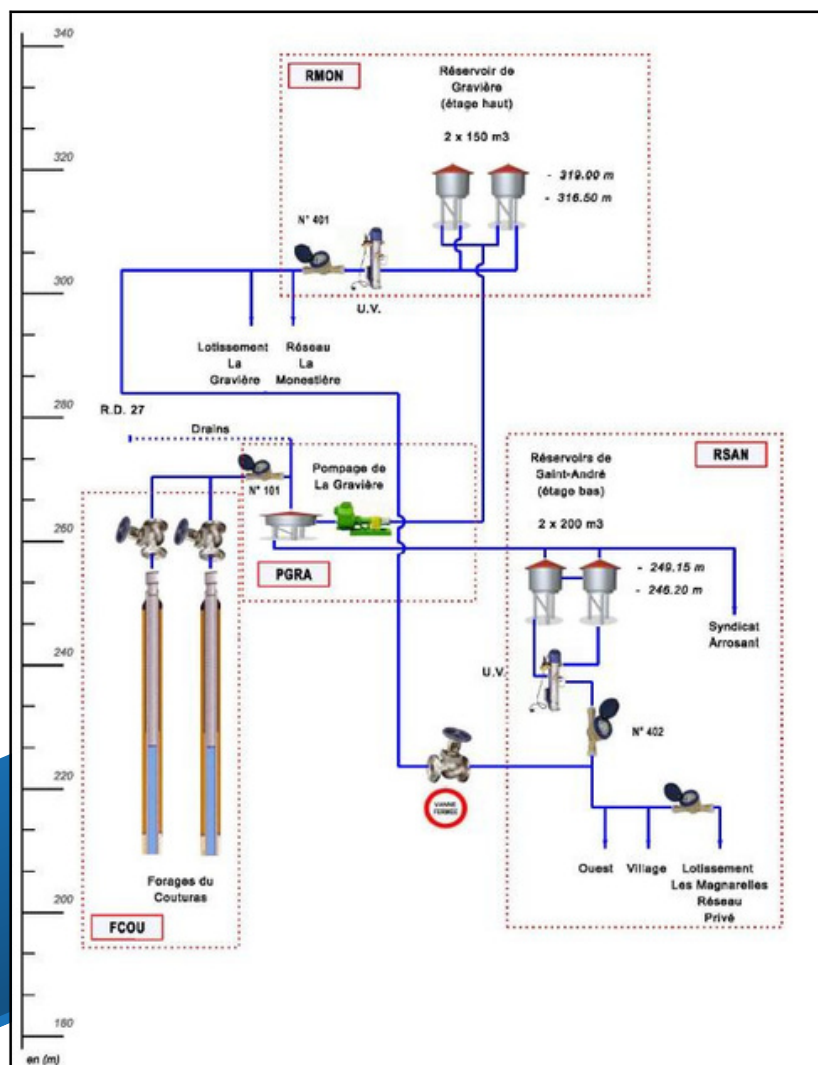
L'eau du forage du Couturas est plutôt minéralisée, très calcaire, très bicarbonatée et avec une faible teneur en nitrates.

Elle fait l'objet d'analyses régulières par le laboratoire de la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE et par celui de l'Agence Régionale de la Santé. En 2024, sur les 58 analyses réalisées (25 en autocontrôle par le laboratoire CARSO et 33 en contrôles officiels par l'ARS), 100 % des analyses ont été conformes aux normes en vigueur.

Paramètres	Valeur moyenne eau Source du Couturas	Arrêté du 11 janvier 2007
Turbidité néphélométrique NFU	0,8	
pH	7,8	$6,5 < \text{pH} < 9$ ⁽¹⁾
Conductivité à 25°C	642	< 1100 à 25°C ⁽¹⁾
Hydrogénocarbonates (bicarbonates)	360	
Titre hydrotimétrique (Dureté)	36,6	
Calcium mg/l	97,4	
Magnésium mg/l	29,4	
Sodium mg/l	7,5	
Potassium mg/l	1	
Chlorures mg/l	11	< 250 ⁽¹⁾
Sulfates mg/l	35	< 250 ⁽¹⁾
Nitrates (en NO ₃)	3,1	< 50 ⁽²⁾
Carbone Organique Total mg/l	0	
Titre alcalimétrique complet	29,5	°F
Fluorures mg/L	0,2	

⁽¹⁾ Référence de qualité

⁽²⁾ Limite de qualité



2.1 VAUGINES

2.2.1 LE PATRIMOINE

La commune de Vaugines utilise plusieurs sources d'approvisionnement pour sa production d'eau potable :

- Le forage des Teyssières ;
- La source de la Roquerousse.

Le forage et la source alimentent les réservoirs Bas service (200 m³) et Haut service (200 m³) et apportent une sécurité en cas d'incident sur les conduites ou sur les sites de production. Le stockage des réservoirs assure une réserve d'eau d'au moins 24h de consommation en autonomie. La production moyenne est d'environ 120 m³/jour.

Le réseau d'eau potable d'environ 8,07 km permet d'alimenter l'ensemble de la commune.

L'eau est traitée par une unité de traitement aux UV.

Le volume total prélevé est le suivant :

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
VOLUME PRELEVÉ (m3)	43 910	45 552	46 128	43 641	43 476

Le volume total facturé est le suivant :

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
VOLUME FACTURÉ (m3)	36 774	38 843	38 444	38 560	35 079

En termes de bilan, le ratio entre le volume consommé comptabilisé et le volume mis en distribution donne un rendement de réseau de 83 %, ce qui caractérise une bonne gestion du réseau.

2.2.2. LES ABONNÉS

Au 31 décembre 2024, on dénombre 350 abonnés.

Le service dessert 575 habitants (ratio de 1,64 habitant par abonnés).

La consommation moyenne par abonné est de 100 m³/an.

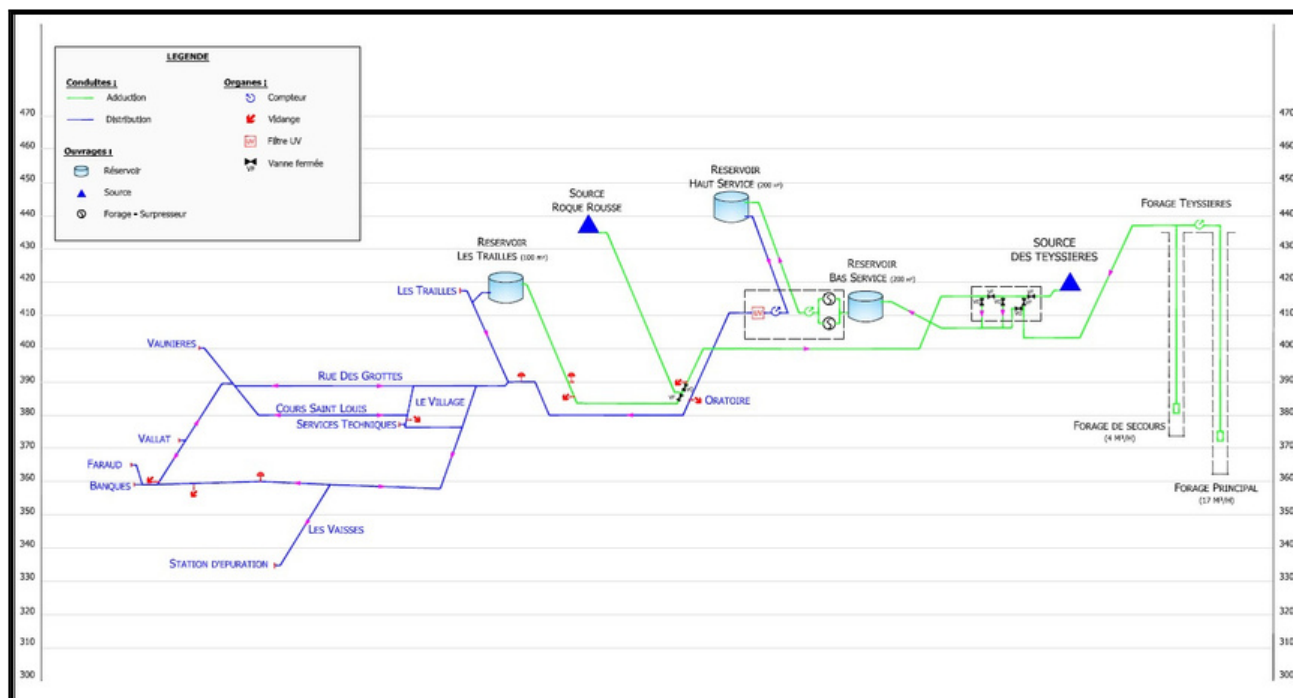
2.2.3. LA QUALITÉ DE L'EAU

Le réseau d'alimentation est équipé d'une unité de traitement aux UV sur les 2 réservoirs.

L'eau du forage des Teyssières et de la source de la Roquerousse est plutôt minéralisée, très calcaire et avec une faible teneur en nitrates.

Elle fait l'objet d'analyses régulières par le laboratoire de l'Agence Régionale de la Santé. En 2024, sur les 9 analyses réalisées, 100 % des analyses ont été conformes aux normes en vigueur.

2.2.4. SYNOPTIQUE



PRIX DE L'EAU / TARIFICATION DU SERVICE

Le prix de l'eau comprend une partie fixe (abonnement) et une partie variable représentant la consommation des abonnés.

A cela, il faut rajouter la part délégataire pour la commune de Lourmarin.

La relève des compteurs se fait 2 fois par an pour les deux communes, au printemps et en automne, avec une télérelève à Lourmarin et une relève manuelle à Vaugines.

EAU POTABLE Facture 120 m3 Lourmarin	QUANTITE	1 ^{ER} JANVIER 2025 P.U.	MONTANT 01/01/2025
Part du délégataire			
Abonnement annuel € HT	1	53,14	53,14
Consommation (m3) 0 à 60 m3 € HT	120	0,454	54,43
Part de la Collectivité			
Abonnement annuel € HT	1	5,00	5,00
Consommation (m3) 0 à 60 m3 € HT	120	0,32	38,40
Organismes publics (Agence de l'Eau)			
Redevance prélèvement	120	0,05	6,00
Redevance consommation	120	0,43	51,60
Redevance performance	120	0,01	1,20
Sous-total HT			209,77
TVA (5,5 %)			11,54
TOTAL TTC			221,31
Soit le m3 TTC pour 120 m3/an			1,84 €

EAU POTABLE Facture 120 m3 Vaugines	QUANTITE	1 ^{ER} JANVIER 2025 P.U.	MONTANT 01/01/2025
Part de la Collectivité			
Abonnement annuel € HT	1	72,00	72,00
Consommation (m3) €HT	120	0,97	116,40
Organismes publics (Agence de l'Eau)			
Redevance prélèvement	120	0,078	9,36
Redevance consommation	120	0,43	51,60
Redevance performance	120	0,01	1,20
Sous-total HT			250,56
TVA (5,5 %)			13,78
TOTAL TTC			264,34
Soit le m3 net de TVA pour 120 m3/an			2,20 €

DETTE

COMMUNES	DETTE AU 31/12/2024	ANNUITES 2024	
		Remboursement du capital	Remboursement des intérêts
Lourmarin	280 560,94 €	32 748,03 €	4 895,42 €
Vaugines	117 693,50 €	6 710,66 €	2 401,00 €

INVESTISSEMENTS ET ACTIONS DU SERVICE EN 2024

Lourmarin (forage du Couturas)

- Au cours de l'année 2024, des travaux d'optimisation de cuvelage de la bâche de la station ont été réalisés.
- Chemin de Vitas : Renouvellement de 245 ml de PEHD 75 mm et maillage. Rue du grand Pré : Mise en place d'un stabilisateur de pression aval DN 100 mm.
- Durant l'année, 1 nouveau branchement de particulier a été réalisé.
- Entretien du périmètre de protection immédiat Couturas.

Vaugines L'agglomération LMV et la commune de Vaugines ont œuvré de concert pour assurer la continuité de service du réseau d'eau potable : traitement de l'eau, réparations, nettoyage des bassins, facturation, etc.

- Entretien et réparation (Nettoyage et désinfection réservoirs / Station de reprise / Surveillance station AEP/Dépannage forage Vaugines) Montant HT : 5 458,35 €.
- Petits travaux Forages 1 et 2 (variateur de vitesse / filtre pour pompe de forage) Montant HT : 4 901,41 €.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE	INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	LOURMARIN	VAUGINES
D101.0	Nombre d'habitants desservis	1057	575
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1 (€/m ³)	1,84	2,20
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (jours ouvrables)	8	8
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet (%)	100	100
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (%)	100	100
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (points)	110	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,7	83,0
P105.3	Volumes non comptés (m ³ /Km/j)	4,45	1,70
P106.3	Pertes en réseau (m ³ /Km/j)	3,70	2,85
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,66	4,34
P108.3	Protection de la ressource en eau (%)	80	80
P109.0	Montant des actions de solidarité (€/m ³)	0	0
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées (nb/1000 habitants)	12,73	0
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés (%)	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	8,6	4,0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau (%)	0,66	0,90
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000 habitants)	3,47	2,86

D101.0	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
D102.0	Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
D151.0	Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. A noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable (JO). Il convient, le cas échéant, de convertir au mieux le délai réel dans cette unité et d'utiliser le commentaire pour donner les modalités réelles du règlement de service.
P101.1	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.
P102.1	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.
P103.2B	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : Le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.
P104.3	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.
P105.3	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.
P106.3	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.
P107.2	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.
P108.3	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.
P109.0	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.
P151.1	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.
P152.1	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).
P153.2	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.
P154.0	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.
P155.1	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

ANNEXES : BILAN QUALITE 2024 VAUGINES ET LOURMARIN



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION COMMUNALE VAUGINES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGES DES TEISSIERES, SOURCE DE ROQUE ROUSSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 563 personnes sur 1 commune (VAUGINES). Le responsable des installations est : « CA LUBERON MONTES DE VAUCLUSE (LMV) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VAUGINES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024		
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,91 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0 microgramme/L		
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L		

Quelques conseils

	ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	RESEAU PRIVE	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
	CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 18/04/2025
UDI 084000192

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,8 °f Valeur maxi : 22,6 °f	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ADD. COMM. LOURMARIN-GRAVIERE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGES DU GRAND COUTURAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 558 personnes sur 1 commune (LOURMARIN). Le responsable des installations est : « CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (LMV) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**
 Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
 Valeur moyenne : **2,9 mg/L**
 Valeur maxi : **3,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
 Conformité : **100 %**
 Nombre de substances recherchées : **176**
 Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
 Valeur moyenne : **0,17 mg/L**
 Valeur maxi : **0,17 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
 Valeur moyenne : **33,3 °f**
 Valeur maxi : **33,4 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2025

UDI 084001951

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ADD.COMM. LOURMARIN-ST ANDRE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 En 2024, 100% des analyses bactériologiques sont conformes, l'eau distribuée est de bonne qualité et peut être consommée par tous. Eau conforme pour les paramètres toxiques et indésirables. Afin que ce bilan de qualité soit représentatif, il prend en compte les années 2023 et 2024. Suite à une contamination bactériologique, une restriction des usages a été mise en place du 08 au 12 juin 2023. Depuis cette date, une chloration est mise en place sur le réseau.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGES DU GRAND COUTURAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 485 personnes sur 1 commune (LOURMARIN). Le responsable des installations est : « CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (LMV) ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. C Dépassement ponctuel de la limite réglementaire (2023) Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 94 % Valeur maxi : 200 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M. » qui assure l'exploitation du réseau.	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,3 mg/L Valeur maxi : 3,4 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils	FLUOR
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0 microgramme/L
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,15 mg/L Valeur maxi : 0,15 mg/L
BÉTAIL PRIVE Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	
CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	

Pour aller plus loin	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	DURETÉ Eau très dure Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 33,4 °f Valeur maxi : 34,3 °f

Édité le 18/04/2025

UDR 084000191

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



Luberon Monts de Vaucluse

AGGLOMÉRATION